



Refuser un avenant

Par karinerey

Bonjour,

Je suis en CDI employée par une mairie. Ils me proposent un nouvel avenant pour réduire mon temps de travail de 15 minutes. Puis- je refuser de le signer? Et quelle est la marche à suivre ?

Merci.

Par kang74

Bonjour

Ne connaissant pas le contexte du contrat de travail, ce que modifie vraiment l'avenant (être payé autant pour travailler moins n'étant pas un inconvénient pour moi ;-)), les éventuelles obligations légales qui motivent ce changement, il est impossible de se prononcer .

Il est fort possible qu'il y aient des syndicats qui, à la vue de votre contrat, saurait exactement ce qu'il en est .

Par karinerey

Merci de votre retour